

PÔLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE



Le système alimentaire durable et partagé de Caen Normandie Métropole

Projet Alimentaire Territorial

Démarche du Territoire

Le Pôle Caen Normandie Métropole et la Chambre d'agriculture du Calvados se retrouvent depuis quelques années autour de la prise en compte de l'agriculture dans les territoires urbains et périurbains, via l'adhésion conjointe au réseau national Terres en Villes. De plus, la Chambre d'agriculture et le Pôle Métropolitain, représenté par l'Aucame, se sont engagés depuis près d'un an avec l'Université de Caen dans le programme de recherche-action du quatrième programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR4) « **FoRmes Urbaines & Gouvernance ALimentaire** » (**FRUGAL**).

Tous ces rapprochements ont amené les partenaires à formaliser des réflexions et actions communes dans une « **convention de partenariat sur l'agriculture** » dont la signature est prévue début 2017. Cette signature est une opportunité pour prendre en main un des enjeux de l'agriculture : l'alimentation des habitants. L'objectif est d'aborder la question alimentaire comme **source de valeur ajoutée pour le territoire** : les filières alimentaires structurent le développement de l'économie de proximité car l'économie agricole est faite d'emplois non délocalisables ; plus la consommation locale s'appuie sur la production agricole locale, plus l'économie locale se développe. De plus, la Région Normandie et les collectivités communiquent beaucoup autour des produits du terroir et de la gastronomie.

Le pôle métropolitain est par ailleurs à l'origine d'un **travail partenarial innovant d'identification de la trame verte et bleue** du SCOT de Caen métropole (143 communes, 900 km²), s'appuyant sur un mode d'occupation du sol avec une finesse telle que les données peuvent être intégrées dans les plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux. Cette connaissance environnementale et écologique du territoire permet d'intégrer les problématiques agricoles et alimentaires avec des outils cartographiques communs et montre aussi une habitude de travailler avec les associations et les institutions du territoire (comité partenarial de la trame verte et bleue avec services de l'Etat, chercheurs, collectivités et associations locales).

De même, des études sur la diversification agricole ont été portées en 2013/2014 à l'échelle des deux Pays historiques (Pays de Caen & Pays Sud Calvados) qui composent aujourd'hui le Pôle « Socle ». Par ailleurs, la mise en place de programmes LEADER en 2015, notamment sur le Pays de Caen qui ne pouvait y prétendre jusqu'alors, permet de bénéficier d'un premier travail de repérage des porteurs de projet associatifs, économiques et publics sur les trois thématiques principales que sont **l'environnement, le tourisme et la santé**. La problématique de l'alimentation intéresse directement ces trois thématiques et en constitue même un socle stratégique commun.

Avec ce projet, les partenaires **partagent des objectifs stratégiques** :

- Trouver un consensus autour de l'alimentation de proximité de qualité (mode de production, ...) issue de circuits courts et longs, et en faire un sujet d'intérêt métropolitain au vu de l'étendue du territoire (bassin de vie urbain de consommation et espaces périurbains/ruraux de production) ;
- Accompagner les EPCI à faire face aux transitions territoriales et notamment à de nouveaux enjeux alimentaires et énergétiques ;
- Contribuer à l'émergence de nouvelles formes de coopérations territoriales entre les différents acteurs des filières et aboutir à un maillage d'actions cohérent.

Intérêt du projet

De nombreuses initiatives sont aujourd'hui portées par différents acteurs et à différentes échelles du territoire autour du développement des circuits courts. Souvent ponctuelles, isolées, compartimentées, voire même méconnues, ces actions n'ont souvent aucun lien entre elles. On constate qu'il manque des lieux et des opportunités de concertation et de réunion des acteurs. Pourtant, nombreux sont ceux qui pensent que les diverses actions en cours méritent d'être prises en compte, mises en relation, accompagnées et doivent permettre d'en co-construire de nouvelles pour être encore plus ambitieux dans l'objectif d'augmenter l'autonomie alimentaire locale et donc à plus long terme de favoriser le développement économique local.

Le cœur de ce projet réside dans la **mobilisation des acteurs locaux** autour des trois partenaires répondant à l'appel à projet. Un courrier sera envoyé à tous les acteurs identifiés du territoire (fichier actuel de 47 acteurs dans le domaine foncier/aménagement, 29 en énergie, 28 en environnement et naturalisme, 37 en alimentation et social) pour présenter l'ambition de Caen Normandie Métropole à engager un système alimentaire durable partagé et surtout, pour avoir un engagement en retour des acteurs à participer aux réflexions et à nous indiquer leur implication actuelle et future dans le domaine de l'alimentation de proximité.

L'objectif de Caen Normandie Métropole est d'aboutir à un **plan d'actions opérationnelles, bâti sur un diagnostic partagé**, dans une approche transversale de l'alimentation durable territoriale selon six thématiques :

1. Structurer des filières d'alimentation de proximité
2. Favoriser une alimentation de qualité issue de pratiques agricoles durables
3. Permettre l'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous
4. Réduire le gaspillage alimentaire du territoire du champ à l'assiette
5. Intégrer l'alimentation dans la planification territoriale
6. Sensibiliser les consommateurs et communiquer sur l'identité alimentaire locale.

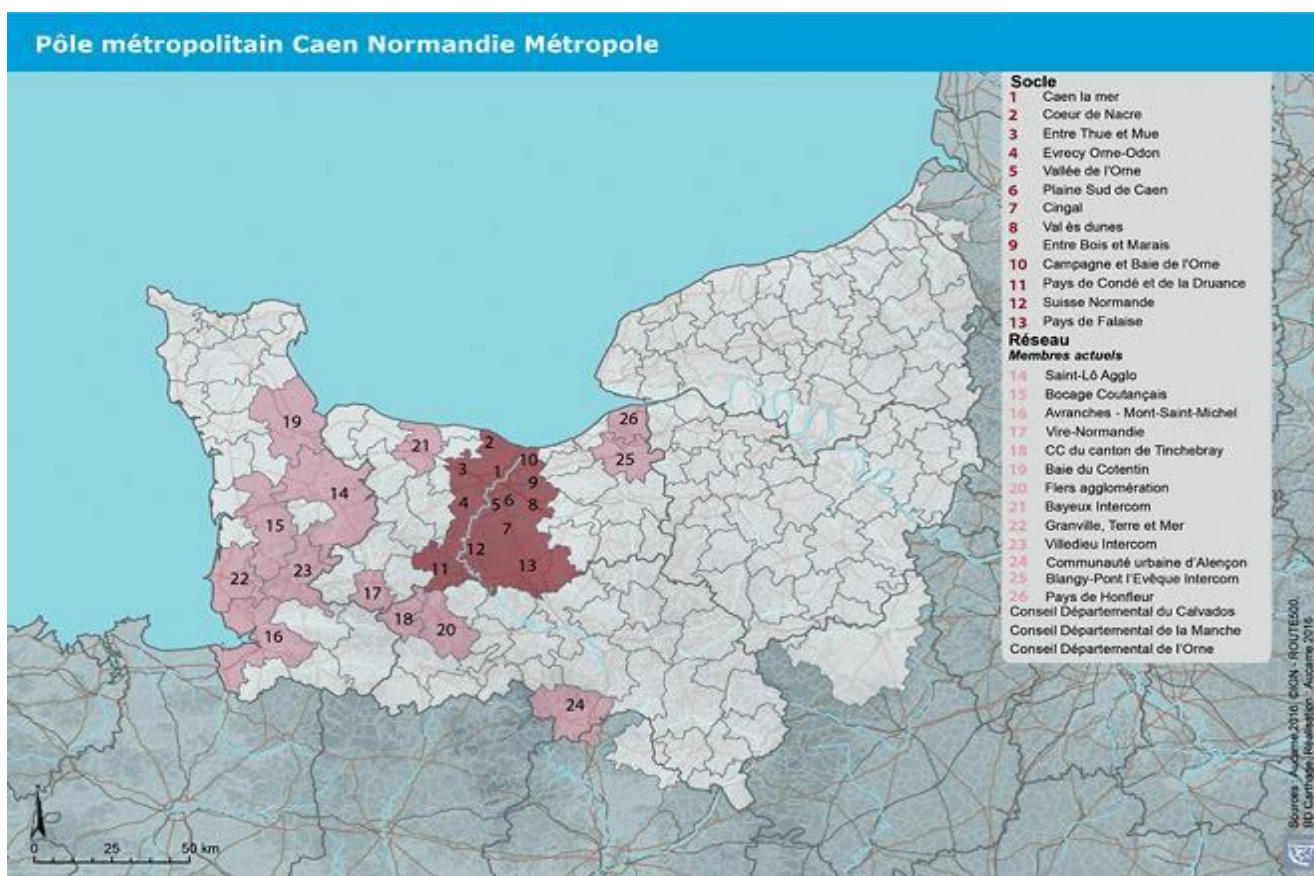
Ce plan, réfléchi et partagé par les acteurs du territoire, prendra en compte les actions engagées et comprendra de nouvelles actions à portée métropolitaine, intercommunale ou communale et identifiera les acteurs prêts à porter ensemble les actions dans une étape ultérieure. Les EPCI du territoire pourront intégrer les stratégies et actions selon leur périmètre géographique et leurs compétences. Une des finalités du Pôle métropolitain est de pouvoir servir d'exemple, voire de **démultiplier cette méthodologie**, de s'imbriquer aux projets alimentaires à l'échelle du pôle Réseau, pour aboutir à un système régional alimentaire cohérent, prenant en compte les particularités des territoires.

Le choix des élus s'est porté sur l'idée de **financer aussi une action-pilote** sachant que certains acteurs sont prêts à s'intégrer dans une démarche collective avec une expérimentation de l'une des thématiques du projet. La durée de dix-huit mois est en effet propice à l'éclosion d'initiatives qu'il faut pouvoir soutenir et accompagner pour expérimenter le lien entre la démarche d'animation et la démarche opérationnelle qui sera proposée par la suite.

Territoire

Le projet est porté le Pôle métropolitain, porté par le syndicat mixte ouvert de Caen Normandie Métropole, créé selon la possibilité ouverte par la Loi Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2012.

Les différentes étapes de la démarche seront portées à l'échelle du **Pôle-socle** qui représente près d'un tiers du département du Calvados, à savoir (voir carte ci-dessous) : *Communauté d'Agglomération de Caen La Mer (future Communauté Urbaine) et de 12 EPCI (CABALOR, le Cingal, Cœur de Nacre, Entre Bois et Marais, Entre Thue et Mue, Evrecy-Orne-Odon, Pays de Condé et de la Druance, Pays de Falaise, Plaine Sud de Caen, Suisse Normande, Val es Dunes, Vallée de l'Orne).*



Des retombées auprès de tous les habitants/consommateurs/entreprises du territoire de Caen Métropole et de ses EPCI sont envisagées de par la diversité des publics invités à participer :

- à la réflexion sur la stratégie et sur les questions thématiques ;
- à la détermination de priorités ;
- au choix d'une action-pilote ;
- à la validation et la mise en place d'un plan d'action à plusieurs échelles.

La composition du syndicat mixte permet d'envisager une capitalisation et des échanges de méthodologie et d'informations avec les territoires adhérents au **Pôle-réseau** qui a une portée interterritoriale, à savoir la *Communauté d'Agglomération de Saint-Lô Agglo*, *Communauté d'Agglomération du Pays de Flers*, *Communauté Urbaine d'Alençon* et 10 EPCI (*Bocage Coutançais*, *Avranches - Mont Saint Michel*, *Vire - Normandie*, *Canton de Tinchebray*, *Baie du Cotentin*, *Bayeux Intercom*, *Granville*, *Terre et Mer*, *Villedieu Intercom*, *Blangy - Pont l'Évêque Intercom*, *Pays de Honfleur*) et de 3 Conseils Départementaux (*Calvados*, *Manche* et *Orne*). Cette dimension pourra évoluer en 2017 en raison de la recomposition des territoires (SDCI).

Ce projet est en lien avec la **nouvelle politique agricole de la Région Normandie** notamment l'enjeu 3 « Valoriser les produits agricoles normands » dont la priorité 7 est de « valoriser la production normande » : (...) *Il faut faire en sorte que les Normands soient les premiers consommateurs mais aussi les premiers ambassadeurs de leur identité gastronomique. (...) En outre, un plan régional sur la restauration collective sera mis en place avec l'objectif qu'une part importante des produits servis soient régionaux.*



RESEAU TERRES EN VILLES

« Les agglomérations du réseau Terres en villes ont souhaité présenter en cohérence leurs réponses à l'appel à projet 2016/2017 du Programme National de l'Alimentation afin de faire valoir leur conception commune de la politique alimentaire d'agglomération et de métropole, de mutualiser leurs savoirs faire et questionnements, et de capitaliser leurs Projets Alimentaires Territoriaux pour le bénéfice de tous les acteurs, au niveau régional comme au niveau national.

Pour le réseau Terres en villes et ses membres, le Projet Alimentaire d'Agglomération et de Métropole est porté par la collectivité locale en charge du projet de territoire. C'est un projet intégré au projet d'agglomération, en cohérence avec les autres politiques, et particulièrement avec la politique agricole. Il est global, transversal et il a vocation à s'intéresser aux différents champs de la politique alimentaire : filière alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement. Ce projet est co-construit par les acteurs des trois mondes ; monde des collectivités et de l'administration, monde économique et monde de la société civile.

Durant les 24 mois d'élaboration de leur PAT, les agglomérations du réseau s'engagent à :

- Participer à 4 ateliers (un par semestre) organisés par le secrétariat technique de Terres en villes en vue de d'échanger, de comparer leurs démarches et outils méthodologiques et de communication, et d'en tirer chemin faisant les enseignements prioritaires,
- Tenir à disposition de Terres en villes qui en fera bénéficier le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (Rn PAT), tous les documents et données utiles à une bonne capitalisation,
- Participer aux événements PAT organisés par le réseau, dans son activité propre comme dans le cadre de Rn PAT et contribuer à leur organisation dans la mesure du possible.
- Faire valoir cette mutualisation et capitalisation commune dans leur communication sur le PAT. »

Pilotage

L'intérêt central de ce projet réside dans **l'implication du plus large panel d'acteurs du territoire** agissant sur le champ de l'alimentation :

- du producteur au consommateur ;
 - agissant ou souhaitant agir sur la mise en place d'un système alimentaire durable et partagé.
- Il est nécessaire de partager la méthode, les enjeux, les objectifs et le plan d'action.

Les partenaires et les acteurs seront présents dans différentes instances :

- **Le Comité de Pilotage (COPIL)**

Composition : un référent technique minimum des trois structures partenaires, un référent par thématique et élu de chaque structure.

Objectif : Suivi de l'avancée des étapes/des contenus et validation des choix stratégiques (méthode, étapes...).

- **Le Comité Technique (COTECH)**

Composition : avec participants différents en fonction des sujets traités/des phases du projet (organisation, méthodologie...), principalement les référents techniques de chaque structure.

Objectifs : Organisation et travail collaboratif sur le contenu et la méthodologie adoptée à toutes les phases (animation, synthèses, comptes-rendus des réunions, partage d'informations)

- **La Plateforme des Acteurs**

Composition : acteurs du territoire identifiés sur le sujet de l'alimentation et largement sur les sujets adjacents (production, commercialisation, communication, tourisme, énergie...)

Objectifs : mieux se connaître, présenter les initiatives en cours et en projet à l'ensemble des acteurs, élaboration de la stratégie alimentaire du territoire et des suites à donner.

- **Les Groupes thématiques multi-acteurs**

Composition : acteurs du territoire identifiés sur le sujet de l'alimentation et œuvrant sur un volet/une thématique plus précise du champ alimentaire et souhaitant s'engager dans la réflexion.

Objectifs : contributions thématiques à la stratégie alimentaire et détection d'actions à mener dans chaque domaine.

Livrables

La démarche suppose la **production de documents partagés**, tant stratégiques qu'opérationnels.

- Diagnostic alimentaire du territoire (selon la méthodologie de l'agence d'urbanisme de Lyon <http://www.urbalyon.org/AffichePDF/20140>)
- Compte-rendu et tableau synthétique de toutes les réunions
- Suivi de la méthodologie de constitution d'une stratégie alimentaire du territoire avec publication d'une plaquette rendant compte de l'ensemble de l'expérience
- Cartographie dynamique des acteurs du territoire
- Cartographie dynamique des actions engagées sur le territoire.

D'autres livrables pourront être envisagés au cours de la démarche selon les besoins. Ils seront tous disponibles sur internet (site du Pôle) dans un esprit d'open data.

Calendrier

Les 5 phases du projet se dérouleront entre **avril 2017 et septembre 2018**
soit sur une durée de **18 mois**.

	Étapes clés	Prévue
Pré-étape	Repérage des acteurs (<u>COTECH</u>)	<i>En cours</i>
Étape 1	Envoi/Retour d'enquête (compétences & actions) et bulletin d'engagement à participer au PAT Réalisation d'un pré-état des lieux (situation agricole, artisanale, industrielle, commerciale et alimentaire locale) via les connaissances existantes (FRUGAL, études antérieures...) et prise en compte des retours d'enquête. (<u>COTECH</u>) Partage et co-construction du diagnostic avec les acteurs (<u>Plateforme des Acteurs</u>) Partage et co-construction des enjeux/finalités d'un système alimentaire durable et de ses indicateurs positifs et négatifs (<u>Plateforme des Acteurs</u>)	Avril à septembre 2017 (6 mois)
Étape 2	Cycle de réunions participatives « Stratégie » Organisé selon les six thématiques du projet (2 réunions par thème) (<u>Groupes thématiques Multi-Acteurs</u>)	Septembre à Novembre 2017 (3 mois)
Étape 3	Faire le lien entre toutes les stratégies identifiées dans les groupes Organiser le plan d'actions sur le territoire (priorités et échelles d'actions) Identifier des acteurs prêts à engager une action (<u>Plateforme des Acteurs</u>)	Décembre 2017 (1 mois)
Étape 4	Valoriser & coordonner les dynamiques (<u>COTECH</u>) Lancement et accompagnement de l'action-pilote Actions de communication	Janvier – juin 2018 (6 mois)
Étape 5	1 ^{ère} évaluation du système alimentaire Via suivi des actions et des indicateurs (<u>COTECH + Plateforme des Acteurs</u>)	Septembre 2018

L'originalité du projet porte, pour grande partie, sur le cycle de réunions participatives mené de front sur toutes les thématiques suivant la même méthodologie et sur la création d'une zone d'échanges entre tous les participants à ce cycle qui n'ont pas forcément d'antécédents d'actions et de travaux en commun.

La méthode employée – stratégie / prospective – nécessite l'intervention ponctuelle de compétences extérieures au COTECH pour permettre, en trois mois :

- de recenser des questions que cela pose aux participants par thématique.
- de recenser des visions d'avenir des participants sur chaque problématique.
- d'échanger sur des figures d'avenir : sont-elles engagées ou probables, ce qui les pousse et les freine, proposition par les participants d'actions envisagées pour chacune de ces figures.

Cette méthode a été testée avec succès en ex-Basse-Normandie pour un projet de stratégie collective « Filière viandes en circuits courts ».

Le schéma ci-dessous synthétise la démarche :



Valorisation et communication externe

Parmi les actions choisies par la plateforme des acteurs, les modes de communication seront définis au cours de la démarche. Certains supports papier (4 pages, carte des producteurs....) et des supports numériques (site internet) seront pris en charge par les partenaires dans le cadre de leur communication habituelle et ne figurent donc pas dans le budget du projet. Le budget ne prévoit que les supports spécifiques qui seront nécessaires pour faire connaître largement la stratégie qui aura été définie sur le territoire (communication nouvelle auprès des divers publics-cibles).

Deux types de communication seront donc activés :

- Publication des partenaires pour leurs publics et ressortissants
- Des outils de communication sur les territoires ciblant différents publics
 - o Habitants/consommateurs/touristes
 - o Entreprises, y compris agricoles
 - o Elus et décideurs

Justificatifs et indicateurs de réalisation

- Degré de participation des acteurs (engagements et présence aux ateliers)
- Diffusion et appropriation du diagnostic partagé
- Appropriation de la stratégie du territoire et du plan d'action co-construits dans chacune des structures participantes (reprises en interne, sur les sites internet....)
- Evaluation de chaque réunion par les participants
- Portée de l'expérimentation de l'action-pilote définie au sein de la plateforme des acteurs

Les trois partenaires du projet ont une réelle **complémentarité** de compétences et de réseau, complémentarité utile pour les travaux à réaliser aux diverses phases de ce projet :

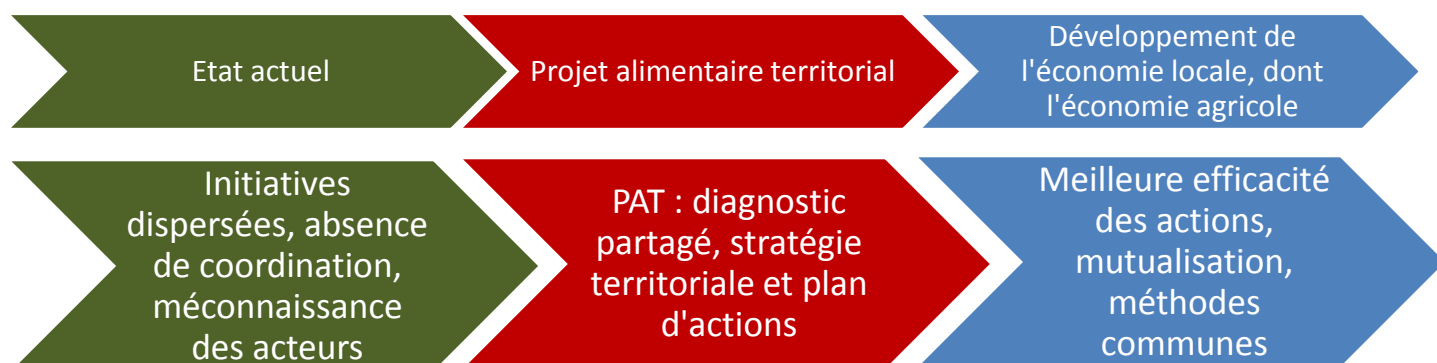
- **le Pôle métropolitain** sera plus chargé de la mobilisation des acteurs, de l'animation et de la communication.
- **la chambre d'Agriculture** sera mobilisée sur les savoir-faire techniques et l'expertise de son réseau professionnel.
- **l'agence d'urbanisme** Aucame contribuera principalement au diagnostic (analyse des données et suivi méthodologique) et à l'évaluation.

Conclusion

Le but de ce projet alimentaire territorial est bien de faire en sorte que les acteurs du territoire coordonnent et mutualisent leurs efforts, en apprenant à se connaître et en définissant ensemble la stratégie alimentaire du territoire.

Cette étape est indispensable pour préparer ensuite les actions qui seront portées par chaque structure et qui pourront faire l'objet d'autres demandes de subvention.

Sans cet appel à projets, jamais cette stratégie et cette constitution de plateforme d'acteurs ne pourraient voir le jour car, même si la collectivité est persuadée de l'importance de la démarche, les budgets ne permettent pas de financer ce type d'actions qui améliorent le développement économique territorial à moyen terme.



Contacts

Structure	Nom	Adresse	Tel.	Mél.
Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole	Valérie ROBERT	19, Avenue Pierre Mendès-France 14050 CAEN	02.31.86.91.80	valerie.robert @caen-metropole.fr
Chambre d'agriculture du Calvados	Frédérique SALMON	6, Avenue de Dubna 14200 HEROUVILLE- ST-CLAIR	02.31.70.25.41	f.salmon @calvados.chambagri.fr
Agence d'Urbanisme Caen Normandie Métropole	Anne-Sophie BOISGALLAIS	19, Avenue Pierre Mendès-France 14000 CAEN	02.31.86.90.20	as.boisgallais @aucame.fr